

NEUVIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 8 novembre 2023 à 19 h
au Centre de glaces Intact Assurance, 999, avenue de Rochebelle, salle 121

PRÉSENCES

Mme Marie-Hélène Felt	Présidente (2025)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier (2024)
Mme Nadia Aubin-Horth	Secrétaire (2024)
Mme Amélie Laliberté	Administratrice (2024)
M. Bernard Drouin	Administrateur (2024)
Mme Tammy Lacasse	Administratrice (2025)
M. Martin Boucher	Administrateur (2025)
M. Louis Alexandre	Administrateur coopté (2024)
Mme Célia Forget	Administratrice cooptée (2024)
Mme Elsa Moreau	Administratrice cooptée (2024)
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy

ABSENCES

M. René Boudreau	Administrateur (2025)
M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES

Mme Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques
Mme Lorraine Guay	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 11 personnes assistent à l'assemblée (3 personnes en ligne et 8 personnes en salle).

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Désignation d'une secrétaire pour la rencontre
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 octobre 2023
5. Période d'information des membres du conseil municipal
6. Période de questions et commentaires du public
7. Suivi des dossiers et sujets d'intérêts
 - Retour sur la réunion de travail portant sur la mise à niveau sur le PPU (discussion)
 - Présentation des exigences minimales de stationnement (discussion)
 - Panneaux « Arrêt » temporaires sur la portion sur de la route de l'Église (résolution)
 - Demande de reconduction du Programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec (résolution)
 - Dépôt de projet au Programme de mobilisation à la sécurité routière 2023-2024 (suivis et décision)
8. Deuxième période de questions et commentaires du public
9. Affaires internes
 - Correspondance
 - Invitation à la présentation de la Vision de la mobilité active pour les conseils de quartier de Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge
 - Secrétariat
 - Retenir les services de Mme Lorraine Guay comme secrétaire de soutien
 - Trésorerie
10. Divers
11. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

M. Arnaud Desbiens préside la séance qui débute à 19 h02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Desbiens met au premier point des discussions la résolution portant sur le tramway.

Au point 4, Mme Aubin-Horth ajoute à l'ordre du jour le Projet de stationnement souterrain, coin Hochelaga et route de l'Église, au-dessus duquel un parc serait aménagé. Elle propose de faire une résolution pour savoir où en est rendu ce projet. Ce point sera ajouté à la fin du suivi des dossiers, ajoute M. Desbiens.

SUR UNE PROPOSITION DE Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR Célia Forget, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

3. Désignation d'une secrétaire pour la rencontre

RÉSOLUTION 23-11-01

SUR UNE PROPOSITION DE Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR Louis Alexandre, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner Lorraine Guay à titre de secrétaire de soutien.

4. Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2023

SUR UNE PROPOSITION DE Célia Forget, DÛMENT APPUYÉE PAR Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 11 octobre 2023.

5. Période d'information des membres du conseil municipal

Mme Corriveau nous informe des Marchés de Noël qui se tiendront en novembre et décembre :

-Salon de Noël Sainte-Genève, 3200 avenue d'Amours : 11 novembre, 13h à 17h et 12 novembre, 10h à 16h;

-Salon des Fermières Notre-Dame-de-Foy, centre des loisirs N.D. de Foy : 2 décembre, 11h à 16h, 3 décembre 10h à 15h;

-Maison Routhier : 25 novembre, 10h à 16h30, et 26 novembre 10h à 16h30.

École Cœur-Vaillant: un projet de médiation culturelle permettra aux enfants de réaliser une œuvre dans le parc Raymond de Rosa.

6. Période de questions et commentaires du public

Une citoyenne nous parle du projet Saint-Denys. Un argument veut que des résidents occupant des logements abordables du secteur soient intéressés aux logements du projet Saint-Denys, quitte à payer le double du loyer, offrant ainsi l'opportunité au propriétaire de hausser le coût de ces logements . Elle veut savoir si des études soutiennent cet argument apporté par des conseillers qui sont absents de la rencontre.

La citoyenne veut savoir si une date est prévue pour une consultation publique. Mme Gaudreau répond négativement.

Sécurité routière. Un citoyen trouve que l'analyse présentée à la dernière rencontre n'a pas intégré tous les commentaires soulevés. A son avis, la présentation était plus quantitative

que qualitative. Il ne comprend pas le changement de vitesse imposé sur la rue Montreuil et souhaite avoir plus d'explications sur la méthode employée. Plus de 200 véhicules par jour y passeraient à 50 km/heure. Il note que la grille de l'ATC date de 1999 et que le dossier est pris à la légère. Il observe également l'absence partielle ou totale de trottoirs dans un quartier qui connaît une importante densification.

M. Drouin se dit satisfait de cette présentation quantitative qui était une première pour le conseil de quartier.

Un citoyen de la rue d'Argenteuil dénonce le problème criant du manque de trottoirs sur la route de l'Église, où on agrandit actuellement une école. Il considère qu'il en faudrait des 2 côtés de la rue vers le boulevard Laurier ainsi qu'en descendant vers le nord. Le citoyen a envoyé des messages via Messenger.

Mme Felt répond que la Ville prévoit un réaménagement de cette zone dans un avenir relativement proche. Une première consultation a déjà eu lieu auprès des citoyens.

Un citoyen de la rue Sasseville se plaint du fait que des autobus stationnent illégalement dans sa rue. Mme Felt dit que la conseillère qui est au courant du dossier pourra lui répondre directement lorsqu'elle sera là.

Sécurité routière. Mme Felt constate que le processus pour en arriver à un arrêt dans toutes les directions sur la rue Wolfe (au niveau de l'école) a été très long. La Ville est limitée par les contraintes du déneigement. Elle propose aux citoyen.nes du secteur insatisfait.es de la présentation et des actions de la Ville de travailler avec le CA à une réponse. Mme Forget poursuit sur le sujet et propose de faire un suivi à partir des commentaires du public (ajustement des vitesses face à l'école, trottoir devant le parc, affichage pour le parc).

7. Suivi des dossiers et sujets d'intérêts

- **Dossier du tramway. Le CQ souhaite faire une résolution d'appui au projet.**

Mme Lacasse propose d'ajouter un Considérant : « étant donné que le tramway aura un impact visuel important à l'entrée de la Ville ».

RÉSOLUTION 23-11-02

CONSIDÉRANT qu'au cours des 75 dernières années, l'urbanisme de la ville de Québec s'est développé en fonction de l'utilisation de l'automobile comme l'un des seuls moyens de transport valable;

CONSIDÉRANT que ce développement a eu pour effet de rendre la vaste majorité des citoyennes et des citoyens de la ville dépendant de l'utilisation de l'automobile pour leurs déplacements;

CONSIDÉRANT qu'un projet de transport collectif structurant a été lancé à Québec et que ce projet aura pour effet de redéfinir une grande partie de la trame urbaine de la ville,

favorisant ainsi l'utilisation d'autres moyens de transport, tels que le tramway, l'autobus, le vélo et la marche;

CONSIDÉRANT qu'avec cinq stations de tramway et un pôle d'échange situés dans le quartier St-Louis, nous sommes au coeur du tracé du projet de tramway et son implantation aura des effets positifs considérables, tant pour faciliter les déplacements que pour le développement économique du quartier;

CONSIDÉRANT que l'amélioration de l'offre de transport collectif par le tramway favorisera l'achalandage et l'inclusion;

CONSIDÉRANT que la population de la ville de Québec est appelée à augmenter significativement au cours du XXI^e siècle et qu'il est indispensable de munir notre ville d'un système de transport structurant, digne des grandes cités de la planète;

CONSIDÉRANT que pour des raisons écologiques, économiques, communautaires et de santé publique, il est urgent que nous réduisions collectivement notre dépendance à l'automobile à Québec;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier de Saint-Louis offre son appui au projet de tramway de Québec.

- **Retour sur la réunion de travail portant sur la mise à niveau sur le PPU (discussion)**

M. Alexandre a participé à toutes les étapes de la consultation qui a eu lieu lors de la mise en place du PPU, consultation qu'il qualifie d'exemplaire. Colloques, remue-méninges, participation en ligne et dépôts de mémoires ont permis à la Ville de faire 200 modifications au PPU. Il s'agit d'une forme d'engagement de la Ville vis-à-vis des citoyens. Les zones plus densément habitées se feront le long des axes structurants tout en diminuant progressivement vers les zones résidentielles. Pour le quartier Saint-Denys, le maximum de 4 étages était inclus avec une diminution en paliers avec un angle d'approche à 45 %.

M. Alexandre répond que des modifications au PPU à la pièce sont risquées compte-tenu de la réaction des promoteurs et de l'insécurité des citoyens qui en découleraient.

Mme Aubin-Horth conclut que le PPU n'a pas atteint sa maturité. Plusieurs trous demeurent. Des changements de zonage à la pièce ouvriraient la porte à la spéculation. Faut-il sortir du PPU? Les citoyens veulent savoir la position du CQ sur le sujet.

Mme Forget propose de se servir de la carte présentée par M. Alexandre pour voir quelles hauteurs sont permises et où. Tant que ces trous ne seront pas comblés, le CQ pourrait s'opposer à un changement de zonage.

Mme Laliberté est d'accord pour suivre la ligne du PPU.

M. Drouin dit qu'il faut demeurer très ferme et ne pas changer à la pièce le PPU.

Mme Gaudreau précise que le PPU porte sur plusieurs aspects : hauteurs, nombre de logements, usages, etc. Garder à l'esprit que des modifications pourraient être mineures et positives.

Mme Felt propose de prendre le temps et de revenir sur le sujet à la prochaine rencontre.

- **Présentation des exigences minimales de stationnement (discussion)**

Mme Aubin-Horth présente un diaporama portant sur l'importance, les règles et les coûts du stationnement résidentiel et commercial dans le Plan particulier d'urbanisme (PPU), plus spécifiquement la zone encadrant la route de l'Église, les boulevards Hochelaga et Laurier.

Il existe toujours un minimum de surface de stationnement, ce qui affecte l'aspect de l'aménagement urbain et, plus encore, son développement. Le nombre de stationnements requis dicte ainsi la conception des lieux.

Chaque case de stationnement coûte entre 7 000 \$ et 20 000 \$. Une case de stationnement utilise 30m². Les cartes aériennes montrent bien l'impact des stationnements dans l'espace urbanisé.

Pistes de solution : à Edmonton les promoteurs peuvent décider combien de places de stationnement ils veulent créer. Des stationnements sont devenus payants ou encore des parcs. Trois ans de consultation avec les citoyens ont permis d'aboutir à une saine gestion de ces espaces. Kingston, Ottawa et Halifax ont aussi fait l'exercice.

Échanges :

Le projet d'une tour à bureaux près du Jules-Dallaire n'a pas vu le jour à cause du manque de stationnement, même si localisée le long du tracé du tramway. Mme Felt se questionne sur les réticences de la part des commerçants si on supprime trop d'espaces de stationnement.

On voudrait enlever l'idée d'un minimum de stationnements.

Mme Lacasse propose d'enlever le minimum de cases pour les édifices à logements.

Mme Felt donne l'exemple de la place des Quatre-Bourgeois qui sera requalifiée.

M. Alexandre veut demander à la Ville de revoir sa politique de stationnement; cela aiderait aux logements modiques en dégageant des coûts pour les promoteurs; d'autre part, il y aurait un déplacement des stationnements dans les rues. Il remercie Mme Aubin-Horth pour sa belle présentation.

Mme Aubin-Horth parle de l'importance des trottoirs si on ajoute du stationnement sur rue.

Mme Lacasse évoque son vécu à Edmonton où des trottoirs se trouvent des 2 côtés de la rue et près des écoles en particulier. L'hiver, les résidents dégagent la neige des trottoirs.

M. Drouin est d'accord pour demander à la Ville de venir nous présenter sa politique en matière de stationnement.

- **Panneaux« Arrêt » temporaires sur la portion sud de la route de l'Église (résolution)**

Panneaux temporaires mis en place pour la construction de la Maison des aînés et du chantier à l'école : lesdits panneaux ont été enlevés puis sont revenus après une levée de boucliers. Problème de visibilité également sur la rue Valmont. Mme Felt est en faveur d'une résolution. Mme Aubin-Horth suggère de l'envoyer aux personnes responsables du réaménagement de la route de l'Église. Un citoyen se demande pourquoi ne pas installer un panneau lumineux devant l'école.

Dans une autre partie du quartier, un triple arrêt sera installé devant l'école Saint-Denys.

RÉSOLUTION 23-11-03

CONSIDÉRANT que des panneaux arrêt temporaires ont été installés dans toutes les directions aux intersections de la route de l'Église avec la rue de Valcourt et la rue de Valmont dans le cadre du chantier de la Maison des Aînées de Sainte-Foy en 2021;

CONSIDÉRANT que l'intersection avec la rue de Valcourt se situe juste en face de l'école primaire Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT que l'intersection avec la rue de Valmont se situe à un endroit où la route de l'Église est en pente, engendrant des enjeux de visibilité;

CONSIDÉRANT que la Ville a soudainement retiré ces panneaux arrêt le jeudi 26 octobre dernier, sans consulter ou informer la population ou même l'école;

CONSIDÉRANT que ce retrait a engendré l'indignation immédiate de plusieurs citoyen.nes du quartier et parents d'élève, de la brigadière scolaire et de la direction de l'école, qui les jugent indispensables à la sécurité de tous, en particulier de nos enfants et de nos [ainé.es](#), des piétons et cyclistes;

SUR UNE PROPOSITION DE MME FELT APPUYÉE PAR MME FORGET,

Il est RÉSOLU UNANIMEMENT par le conseil de quartier Saint-Louis de demander à la Ville de Québec que les panneaux d'arrêts toutes directions aux intersections de la route de l'Église avec la rue de Valcourt et la rue de Valmont demeurent en place de façon permanente.

- **Demande de reconduction du Programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec (résolution)**

Le conseil de quartier St-Sacrement a fait cette demande et Mme Aubin-Horth lit leur proposition qui est plus étoffée et dont on veut s'inspirer pour travailler de concert avec ce conseil de quartier.

Il faut aussi reconduire les sommes car il reste 4 194 \$, précise M. Desbiens. Les changements sont très lents (10 ans pour un panneau arrêt). On veut pouvoir travailler sur l'aménagement physique.

RÉSOLUTION 23-11-04

DEMANDE DE LA RECONDUCTION DU PROGRAMME DE MOBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA VILLE DE QUÉBEC.

CONSIDÉRANT QUE, le programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec arrive à sa fin;

CONDÉRANT QUE, le programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec est spécifiquement dédié à la sensibilisation de la population sur le sujet de la sécurité routière :

CONSIDÉRANT QUE, la sensibilisation à la sécurité routière a une portée limitée sur les individus et dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE, dans certains cas des besoins en aménagement urbain (éphémères et non-permanents) sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE, les CQ ressentent le besoin d'agir efficacement et d'utiliser les subventions avec pertinence et ciblées sur des besoins spécifiques de chaque quartier de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE, les administrateurs des conseils de quartier de la ville de Québec agissent à titre bénévole et ne dispose pas des capacités multidisciplinaires et le temps nécessaire à la mise en place d'activités dans tous les domaines et que des associations avec d'autres conseils de quartier doit être encouragée et facilitée par la ville de Québec;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par les administrateurs des conseils de quartier de la ville de Québec en relation aux nombreuses activités et interventions organisées au cours des 4 dernières années de ce programme;

CONDIDÉRANT QU'encore beaucoup de projets et d'interventions en relation à la sécurité routière sont encore nécessaires afin de faire diminuer les divers accidents;

SUR UNE PROPOSITION DÛMEMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de

:

DEMANDER à la ville de Québec de reconduire pour une autre période de 4 années le programme de mobilisations à la sécurité routière de la ville de Québec;

D'AUGMENTER le montant de la subvention à 5000.00 \$ par année;

DE PERMETTRE que les sommes non dépensées soient reconduites sur un ou des projets lors des années subséquentes de ce programme;

DE PERMETTRE aux conseils de quartier de garder les sommes non dépensées durant ce programme, et ce sans affecter le budget d'exploitation, autre subvention possible ou projet d'initiative, et ce afin de pouvoir offrir d'autres activités ou interventions jugées nécessaires par les administrateurs;

D'ÉLARGIR la portée d'action de la subvention en permettant d'élaborer des plans d'aménagement urbain (modélisation de rue) en fonction des besoins et en partenariat avec la ville de Québec et les écoles. L'objectif étant d'accélérer l'identification des secteurs problématique et l'implantation d'infrastructures légères (suivant la réglementation) pouvant, par exemple, réduire la vitesse des véhicules ou améliorer la sécurité des usagers.

DE POUVOIR bénéficier, lorsque possible, des installations, équipements et du personnel de la ville de Québec, pour réaliser des événements ou activité similaires comme celles du conseil de quartier de Val-Bélair (angles morts des bus, camion et niveleuse) et de pouvoir prendre en charge et de l'étendre à l'ensemble du territoire de la Ville de Québec.

- **Dépôt de projet au Programme de mobilisation à la sécurité routière 2023-2024 (suivis et décision)**

Le projet d'alliance avec les autres CQ n'ayant pas fonctionné, M. Desbiens nous dit que l'École Saint-Louis-de-France a un partenariat avec le conseil de quartier de Sillery et plusieurs écoles. Il a proposé de se joindre à leur projet. La réponse est qu'on ne peut s'intégrer *stricto sensu* mais on peut collaborer financièrement, notamment pour payer des autocollants à apposer sur les poubelles.

M. Desbiens propose de déposer un projet de 3 000\$ pour ajouter des autocollants à distribuer avant le 30 novembre. On travaillerait avec les comités de parents.

Mme Lacasse parle d'un projet de mini-ville qui permet aux enfants de se familiariser avec le fonctionnement d'une ville. D'autres programmes similaires existent.

Mme Forget se questionne sur l'efficacité des autocollants sur les poubelles.

M. Drouin parle du sac à dos radar. Il est suggéré de s'adresser au service de police pour leur proposer l'utilisation d'un tel outil de sensibilisation.

RÉSOLUTION 23-11-05

Résolution proposant au service de police de la Ville de Québec une activité de sensibilisation

CONSIDÉRANT les problèmes de sécurité routière liés à la vitesse dans le quartier Saint-Louis,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil de quartier Saint-Louis-de-France propose au service de police de la Ville de Québec, dans le cadre de leur programme de sensibilisation à la sécurité routière et en s'inspirant de l'initiative de la ville de Laval, d'organiser une activité de sensibilisation dans les zones scolaires du quartier Saint-Louis-de-France à l'aide d'un sac à dos radar.

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Nouvelles/microsite-police/radarvivant.aspx>

- **Stationnement souterrain avec sortie sur Hochelaga.**

RÉSOLUTION 23-11-06

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier Saint-Louis a recommandé d'adopter les modifications réglementaires concernant le site de l'îlot Landry (création d'une nouvelle

zone et ajout de l'usage C30 stationnement et poste de taxi en souterrain) mais à certaines conditions;

CONSIDÉRANT que les conditions émises n'ont pas engendré de modifications au projet de règlement par la Ville;

CONSIDÉRANT que les citoyens et citoyennes du quartier ont depuis émis à plusieurs reprises des interrogations à savoir si ces conditions seraient respectées, en particulier celle concernant l'entrée et la sortie du stationnement uniquement par la rue Hochelaga;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le conseil de quartier Saint-Louis de demander à la Ville de Québec qu'un.e élu.e, ou autre responsable, revienne sur ce dossier afin de clarifier si les demandes de la Ville à la SQI sont contraignantes ou simplement des souhaits, et si la SQI s'est engagée à les respecter.

- **Piste cyclable à l'entrée du pont de Québec (suivi)**

Le conseil de quartier a obtenu une réponse du MTQ - La piste cyclable menant au pont de Québec sera fermée temporairement, car il y aura dynamitage du secteur. Il y aura un détour temporaire pendant la fermeture de la piste multifonctionnelle donnant accès au pont de Québec. IL y aura aussi un service de navette pour les personnes qui ne pourront emprunter le détour, qui contera vraisemblablement un escalier. Mme Aubin-Horth fera le suivi.

8. Deuxième période de questions et commentaires du public

Mme Gaudreau nous informe que les deux conseillers municipaux s'excusent, car ils ne pourront finalement pas se présenter ce soir en raison d'une réunion extraordinaire à la Ville.

Une citoyenne revient sur la présentation de Mme Aubin-Horth qu'elle félicite. Elle constate qu'il y a beaucoup d'espaces de stationnements vides, porteurs d'idées innovantes pour le CQ.

Un citoyen a beaucoup apprécié la présentation. Vitesse, stationnements et trottoirs sont au cœur de la réflexion. Il note qu'il faut compter l'espace des allées entourant les cases de stationnement.

Mme Corriveau demande si M. Malenfant, qui avait déposé une pétition à l'arrondissement concernant le stationnement de la rue Sasseville,, a bien reçu la réponse disant que le règlement ne peut être modifié car il est déjà restrictif. Mme Corriveau va lui retransmettre la réponse qui semble ne pas s'être rendue.

9. Affaires internes

- **Correspondance**

- Invitation à la présentation de la Vision de la mobilité active pour les conseils de quartier de Sainte-Foy—Sillery—Cap- Rouge, lundi 27 novembre.

- Invitation du CQ Saint-Sacrement à refaire une réunion rejoignant tous les CQ sur le thème de la sécurité routière le 21 novembre. Mme Aubin-Horth y sera.

- **Secrétariat**

RÉSOLUTION 23-11-07

SUR UNE PROPOSITION de Arnaud Desbiens APPUYÉE par Marie-Hélène Felt,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de retenir les services de Lorraine Guay comme secrétaire de soutien au CQ Saint-Louis-de-France et de payer un montant de 125\$ par procès-verbal, incluant le procès-verbal de l'AGA.

- **Trésorerie**

RÉSOLUTION 23-11-08

SUR UNE PROPOSITION de Arnaud Desbiens APPUYÉE par Marie-Hélène Felt, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de faire un chèque de 125\$ pour le PV de ce soir.

RÉSOLUTION 23-11-09

SUR UNE PROPOSITION de Arnaud Desbiens APPUYÉE par Célia Forget, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'émettre un chèque de 50\$ afin d'offrir une carte-cadeau à Mme Séguin (remboursement).

RÉSOLUTION 23-11-10

SUR UNE PROPOSITION de Arnaud Desbiens APPUYÉE par Marie-Hélène Felt, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'émettre un chèque de 329,70\$ à Mme Angela Marsh dans le cadre de la fête des Récoltes qui s'est déroulée en septembre à Saint-Louis-de-France (initiative Saint-Louis-Plein-de-Vies!).

10. Divers

Mme Lacasse demande si l'on pourrait commencer la séance à 18h30. La réponse est négative.

11. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de lever la séance à 21h04.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mercredi 13 décembre 2023 au Centre de glaces Intact Assurance, salle 121.

Mme Marie-Hélène Felt

Présidente

Mme Nadia Aubin-Horth

Secrétaire

Annexe – Suivi des résolutions

Aide-mémoire (en gris, suivi terminé)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-05-01 – Demande d'opinion, îlot Landry, espace vert sur stationnement souterrain, mai 23	Conseil arrondissement	Accepter le règlement R.C.A.3V.Q. 324 sous réserve de sept conditions ayant trait à la qualité de vie, à la sécurité et à l'usage du stationnement pour les résidents.	La fiche de rétroaction de la Ville est disponible ici .
23-03-07 – Rue de l'Anse, pré-fleuri, mars 23	Ville	Favoriser une gestion diversifiée de la végétation propice à la biodiversité sur le terrain municipal de la rue de l'Anse.	La Ville fera une gestion diversifiée. Plus d'infos à l'assemblée du 14 juin 23. Échec de l'initiative en 2023 dû à un problème de communication entre la Ville et le sous-traitant.
23-02-03 – Avenue Roland-Beaudin, fév. 23	Ville	Sécuriser la mobilité active sur l'avenue Roland-Beaudin près du marché public.	Travaux routiers dès 2023, (Énergir, aqueduc, tramway).
23-02-02 – Projet Humaniti, fév. 23	Ville	Organiser une rencontre d'échanges sur les enjeux du projet Humaniti.	Rencontre avec équipe des projets majeurs le 10 mai 23.
22-10-04 - Abattage d'arbres, déc. 22	Ville	Adopter une politique d'affichage des raisons d'abattre un arbre.	Voir le refus de la Ville pour une demande similaire (sommaire GT2023-03) (fév. 23)
22-10-02 – Enjeux, transit et vitesse, déc. 22	Ville	Réaménager les rues de transit ; ajouter des mesures d'atténuation ; faire installer plus de radars ; présenter les moyens déployés.	Divers travaux déjà réalisés ou à prévoir. Le conseil sera informé au fur et à mesure
22-09-02 – Rue Summerside, nov. 22	Ville	Réduire la vitesse sur la rue, en particulier dans le bas de la côte.	
22-06-06 – Boisé Wolfe, juin 22	Ville	Zoner parc le lot boisé situé sur Wolfe entre l'Isle-Dieu et Montreuil.	
22-06-05 – Lavigerie, lien cyclable, juin 22	Ville	Aménager un lien cyclable sur l'avenue Lavigerie entre Laurier et Hochelaga.	
22-06-04 – Station CHUL du tramway, juin 22	Ville	Rendre la station accessible à vélo et y inclure un espace de rangement sécurisé.	
22-06-03 – Avenue Louis-Jobin, juin 22	Ville	Améliorer la sécurité routière sur l'avenue et ses intersections.	
22-06-02 – Rue de l'Anse, juin 22	Ville	Aménager un parc linéaire sur les terrains municipaux situés le long de la rue de l'Anse, à l'est de la rue de la Promenade.	Terrain considéré comme îlot de verdure éligible à Places éphémères). Trop complexe à réaliser. Nouvelle résolution 23-03-07 pour un pré fleuri, mars 23
22-05-08 – Avenue Beaupré, mai 2022	Ville	Aménager l'avenue pour réduire la vitesse des véhicules	
22-05-07 – Boisé Rochebelle, dégradation, mai 2022	Ville	Limiter le piétinement et les sentiers à l'intérieur du boisé.	

22-02-04 – Secteur St-Denys, sécurité, fév. 2022	Ville	Aménager le secteur et notamment les rues Montreuil et Fournier pour réduire le débit et la vitesse et sécuriser la mobilité active.	Aucun aménagement n'est prévu (21-06-06, juin 2021). Le conseil réitère le besoin.
22-01-03 – Création d'un parc, janv. 2022	Ville	Créer un parc à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga pour préserver la canopée.	Le PPU prévoit résidentiel et placettes vertes (21-06-0, juin 2021). Le conseil réitère le besoin
22-01-02 – Avenue des Hôtels, sécurité, janv. 2022	Ville	Aménager l'avenue des Hôtels, entre le chemin Saint-Louis et le Corridor du littoral, pour sécuriser la mobilité active.	

Légende : BPT Bureau de projet du tramway ; PPU Plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy STMI Service des transports et de la mobilité intelligente

